



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E108864

VALABLE JUSQU'AU 24/09/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 7 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 439 682 196

Siret : 439 682 196 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5417011

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000007343652604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000007343652604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Raison sociale : THIBAudeau

10 RUE DES COQUELICOTS
ZAC DU TAILLIS 3
44840 LES SORINIERES

Téléphone : 02 40 80 37 60

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@thibaudeau-sarl.fr

Responsabilité légale :

THIBAudeau ERIC GÉRANT

Fax : 02 40 33 05 96

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	21/09/2022
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste,Couvreur,Plombier)	21/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	21/09/2022
o Poêle ou insert bois	21/09/2022
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.